

Frais de structure et de commercialisation

Aux dépenses de production, l'éditeur ajoute les frais de structure et les frais de commercialisation. Leur amortissement n'est pas directement lié à tel ou tel ouvrage, telle ou telle collection, mais il faut en répartir les charges sur l'ensemble des ouvrages.

Frais de structure

- Salaires et charges sociales,
- Loyer,
- Électricité,
- Entretien,
- Assurances,
- Frais de stockage,
- Téléphone,
- Frais postaux,
- Frais financiers,
- Frais de change,
- Taxes non récupérables,
- Honoraires professionnels,
- Formation,
- Documentation.

Frais de commercialisation

- Publicité,
- Promotion,
- Catalogue,
- Déplacements,
- Représentation,
- Service de presse.

Ces deux listes ne prétendent pas à l'exhaustivité. Mais le souci de l'éditeur est moins de les allonger que de livrer une chasse drastique aux frais superflus. L'analyse rigoureuse des différents postes de dépense permet d'établir le compte d'exploitation prévisionnel, de monter un plan de trésorerie fiable et, à travers l'étude du seuil de rentabilité, de rechercher la bonne équation entre les trois termes : longueur du tirage, prix de cession, équilibre. C'est ce qu'on appelle le *seuil de rentabilité* (Voir fiche 3.7 p.64).